

MARIE-HELENE AMIABLE
DEPUTEE DES HAUTS-DE-SEINE
MAIRE DE BAGNEUX

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55-57 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Bagneux, le 8 décembre 2009

Monsieur le Président,

J'attire votre attention sur le Protocole Hiroshima – Nagasaki élaboré par le réseau *Mayors for peace*, représenté en France par l'Association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP). Celui-ci encourage les signataires à s'engager davantage dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

L'élection de Monsieur Barack Obama à la présidence des Etats-Unis a permis une inflexion dans la politique américaine et la politique internationale en matière de désarmement nucléaire, marquant une évolution notable en faveur de la paix. Mais des tensions importantes dues à la détention de ces armes persistent dans certaines zones du monde, véritables épées de Damoclès pour des milliers de femmes et d'hommes.

La France a adopté le 14 septembre dernier la résolution 1887 du Conseil de sécurité des Nations Unies avec les quinze autres membres. Celle-ci agit contre la prolifération d'armes, contre l'enrichissement d'uranium, contre les trafics illicites de matière nucléaire. Cette décision vient confirmer l'article VI du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ratifié par notre pays également. En mai 2010, une conférence de l'Organisation des Nations Unies se tiendra en session spéciale pour assurer le suivi du TNP. Elle sera l'occasion pour la France de montrer sa détermination en matière de désarmement.

Le Parlement européen a voté un amendement en avril 2009 recommandant l'adoption du « Protocole Hiroshima – Nagasaki » élaboré par le réseau *Mayors for peace* qui permettrait de mettre en place un calendrier de désarmement nucléaire à l'horizon 2020. Il offre aux puissances mondiales la possibilité de prendre des engagements fermes et réalisables et d'agir préventivement pour sauver des populations. Il œuvre en cela à une stabilité diplomatique internationale. En paraphant également ce Protocole, la France montrerait l'exemple et renforcerait la voie de la paix qui reste très fragile.

Je vous fais donc parvenir ce document et sollicite votre appui qui sera déterminant, afin qu'il soit soutenu par la majorité des Etats lors de la Conférence de 2010.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes salutations respectueuses.

Marie-Hélène AMIABLE
Députée des Hauts-de-Seine
Maire de Bagneux